

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO).

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), exercées par M. Cheikh Barbara.

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015 mettant fin aux fonctions du directeur des affaires religieuses et des wakfs à la wilaya de Constantine.

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires religieuses et des wakfs à la wilaya de Constantine, exercées par M. Youcef Azzouza, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015 portant nomination du directeur général de l'office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO).

Par décret présidentiel du 25 Jomada Ethania 1436 correspondant au 15 avril 2015, M. Youcef Azzouza est nommé directeur général de l'office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO).

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 5 Jomada Ethania 1436 correspondant au 26 mars 2015 portant désignation de gradés de la gendarmerie nationale et de gendarmes en qualité d'officier de police judiciaire.

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de la justice, garde des sceaux,

Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale, notamment son article 15 (alinéa 5) ;

Vu le décret n° 66-167 du 8 juin 1966 fixant la composition et le fonctionnement de la commission chargée de l'examen des candidatures aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Vu le décret présidentiel n° 09-143 du 2 Jomada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant missions et organisation de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 13-317 du 10 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 16 septembre 2013 fixant les missions et attributions du vice-ministre de la défense nationale ;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 04-332 du 10 Ramadhan 1425 correspondant au 24 octobre 2004 fixant les attributions du ministre de la justice, garde des sceaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juin 1966, modifié, relatif à l'examen probatoire d'officiers de police judiciaire ;

Vu le procès-verbal du 15 janvier 2015 de la commission chargée de l'examen des candidatures de gradés de la gendarmerie nationale et de gendarmes aux fonctions d'officier de police judiciaire ;

Arrêtent :

Article 1er. — Sont désignés en qualité d'officier de police judiciaire, les gradés de la gendarmerie nationale et les gendarmes, dont la liste nominative est annexée à l'original du présent arrêté.